

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur ou de l'Acquéreur (selon ce qui aura été prévu au mandat de vente ou au mandat de recherche)

SITUATION	HONORAIRES
Les honoraires sont de 5 000 € minimum	
EVREUX	5% TTC
Hors EVREUX	6% TTC
Pour les appartements un supplément de 1 500 € sera appliqué	

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	
Honoraires TTC à la charge du bailleur	Un mois de loyer hors charges. 10% d'un loyer hors charges pour les frais d'entremise et de négociation (OFFERTS pour nos mandats de gestion)
Honoraires TTC à la charge du locataire	Un mois de loyer hors charges, dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> - 8€ par m² de surface habitable pour la visite, la constitution de dossier, la rédaction de bail - 3€ par m² de surface habitable pour l'état des lieux d'entrée
Baux d'habitation secondaire (nue ou meublé)	
<u>Honoraires de négociation et rédaction de bail :</u> Deux mois de loyer hors charges partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	
Baux commerciaux, dérogatoires aux statuts des baux commerciaux, professionnels, de droit commun et non réglementés	
<u>Honoraires de négociation et rédaction de bail :</u> Trois mois de loyer hors charges à la charge du preneur Il y aura lieu de prévoir en sus les frais d'état des lieux rendus obligatoires par la loi Pinel du 18.06.2014	

Honoraires de gestion

Honoraires sur encaissements (demander le détail des packs)	PACK BRONZE : 6% HT (soit 7,20 € TTC) PACK ARGENT : 7 % HT (soit 8,40 % TTC) PACK OR : 8%HT (soit 9,60 % TTC)
Prestation annexes nous consulter	

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.